

33.9

1<sup>re</sup> COMMISSION d'Initiative parlementaire.

(Nommée le 21 janvier 1915.)

MM.

- |                        |   |  |
|------------------------|---|--|
| 1 <sup>er</sup> BUREAU | { | SURREAUX.<br>MILAN. <i>Secrétaire</i>                  |
| 2 <sup>e</sup> BUREAU  | { | MURAT.<br>MAGNY.                                       |
| 3 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Louis MARTIN.<br>DANIEL.                               |
| 4 <sup>e</sup> BUREAU  | { | DEBIERRE.<br>GOY. <i>Président</i>                     |
| 5 <sup>e</sup> BUREAU  | { | RÉGISMANSET.<br>RENAUDAT.                              |
| 6 <sup>e</sup> BUREAU  | { | <del>FORTIER</del> , <i>Président</i> .<br>JÉNOUVRIER. |
| 7 <sup>e</sup> BUREAU  | { | GOMOT.<br>HALGAN.                                      |
| 8 <sup>e</sup> BUREAU  | { | GUILLOTÉAUX.<br>SERVANT.                               |
| 9 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Paul LE ROUX.<br>ROULAND.                              |



Commission d'Initiative Parlementaire

Réunion du 28 janvier 1914 à 14<sup>h</sup> <sup>3/4</sup>  
La Commission nomme comme -

Président - M. Tortier

Secrétaire - M. Millau.

~~Tortier~~  
Millau

Séance du 29 Janvier 1918

Président: M. Tortier

Secrétaire: M. Guilloteaux

ordre du jour: proposition de création d'une commission des affaires extérieures.

La séance est ouverte à 13<sup>h</sup> <sup>3/4</sup>

La parole est à M. Martin (Louis) pour exposer la question et conclure à l'adoption du projet.

M. Murat, en face des conditions spéciales dans lesquelles se trouve le Sénat, oblige à une g<sup>de</sup> réserve à la tribune, se rallie du moins pour l'instant, à la proposition en question.

M. Halgorn insiste sur le caractère temporaire que doit avoir cette commission et, sans ces conditions ne s'oppose pas à l'adoption du projet.

M. Murat demande que la commission à nommer puisse, s'il est possible, céder la place, <sup>notamment</sup> au moment de la conclusion de la paix à une nouvelle commission nommée à cet effet.

M. Martin lisant le texte même de la proposition dit que tel est précisément l'esprit de cette proposition.

Rapporteur: M. Martin (Louis).

Le Président

Tortier

le Secrétaire

Jean Guilloteaux

# Séance du 3 Février 1916

En remplacement de M<sup>r</sup> Tortier - président - de ce jour -  
 La première Commission d'Initiative parlementaire  
 de 1915 - nomme M<sup>r</sup> Goy. Président -  
 Les grandes commissions du Sénat avaient décidé  
 de nommer chacune six membres devant constituer  
 une conférence tenant à s'occuper de l'organisation  
 de la vie économique pendant et après la guerre -  
 Pour donner une existence parlementaire à cette commission  
 M<sup>r</sup> Astier - Leon Barbut et Le Président  
 proposent que ~~la commission~~ Goy  
 nomme une commission qui  
<sup>cella</sup> ~~aurait~~ une existence légale  
 parlementaire - Les membres  
 déjà désignés par les grandes  
 Commissions du Sénat pourront  
 être maintenus - et au scrutin de  
 liste - les 26 membres anciens  
 pouraient se voir confier leur  
 mandat - <sup>en même temps que</sup> 10 membres nouveaux  
 leur seraient adjoints - M<sup>r</sup> Murel  
 est désigné par la 1<sup>re</sup> Commission  
 d'Initiative Parlementaire de 1915  
 pour faire un rapport sur la proposition  
 de M<sup>r</sup> Astier et Barbut -

Le Secrétaire -  
 Houleau